



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité

Question orale n° 686

Texte de la question

M. Didier Mathus attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur l'avenir de plusieurs groupes de production électriques, appartenant à SNET, rachetée en juin dernier par l'entreprise allemande Eon, et en particulier sur la situation de la centrale de Montceau-les-Mines, dite Lucy 3. Initialement le capital de SNET était détenu à hauteur de 81,25 % par l'EPIC Charbonnages de France (CDF) et 18,75 % par EDF. Eon est maintenant l'actionnaire majoritaire et devient ainsi un véritable acteur sur le marché français de l'électricité avec comme ambition d'être le n° 2. Il réside une part minoritaire dite de blocage détenue indirectement par l'État via EDF et la cellule de liquidation de CDF qui se trouve sous le contrôle du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. Aujourd'hui SNET, en France, c'est 786 salariés, 7 tranches pour une capacité de production de 2 500 MW environ et 4 sites éoliens en exploitation. C'est en fait à l'échelle des géants une petite entreprise mais elle représente un intérêt non négligeable pour celui qui souhaite investir le marché français. Plusieurs groupes de production électriques arrivent en fin de vie (période 2012-2015) et doivent être remplacés via le projet industriel SNET. Ce projet a été établi en 2005 sous l'autorité d'Endesa et comprenait initialement 7 nouveaux cycles combinés gaz d'une puissance de plus ou moins 430 MW chacun. Aujourd'hui l'actionnaire principal Eon continue de réfléchir au projet industriel élaboré par Endesa dont il a pris le contrôle, sans prendre jusqu'à présent de décision formelle d'investissement. La situation est critique pour de nombreux sites français qui arrivent bientôt en fin de vie. Par le biais d'EDF et CDF, l'État possède 35 % du capital de SNET. Dans ces conditions, il lui demande comment l'État envisage d'utiliser cette participation pour inciter l'entreprise allemande à tenir les engagements pris aussi bien par l'État en 1995 que par Endesa en 2005.

Texte de la réponse

PERSPECTIVES DES GROUPES DE PRODUCTION ÉLECTRIQUES APPARTENANT À LA SNET
Mme la présidente. La parole est à M. Didier Mathus, pour exposer sa question, n° 686, relative aux perspectives des groupes de production électriques appartenant à la SNET.
M. Didier Mathus. Ma question à M. Borloo visait à attirer son attention sur l'avenir de plusieurs groupes de production électriques appartenant à la SNET - entreprise française auparavant détenue par l'électricien espagnol ENDESA et rachetée en juin dernier par l'électricien allemand E.ON -, et en particulier sur la situation de la centrale de Montceau-les-Mines, dite Lucy 3, et sur le projet actuellement en attente de Lucy 4. Initialement, la SNET était détenue par l'État, par le biais de Charbonnages de France et d'EDF, qui possédaient respectivement 80 % et 20 % du capital. Devenu actionnaire majoritaire, E.ON est désormais un acteur majeur sur le marché français de l'électricité. Cependant, l'État conserve une minorité de blocage via EDF et la cellule de liquidation de Charbonnages de France qui se trouve sous le contrôle du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire. En France, la SNET emploie 786 salariés, et elle exploite sept tranches thermiques d'une capacité de production d'environ 2 500 mégawatts et quatre sites éoliens.
Plusieurs de ces groupes de production électriques arrivent en fin de vie au cours de la période 2012-2015. Ils

doivent être remplacés, comme l'avait établi le projet industriel concocté par ENDESA, par la SNET, qui comprenait initialement sept nouveaux cycles combinés gaz d'une puissance de plus ou moins 430 mégawatts chacun.

Actuellement, l'actionnaire principal E. ON continue de réfléchir au projet industriel élaboré par Endesa, sans avoir encore pris de décision formelle d'investissement. La situation est critique pour plusieurs sites français qui arrivent bientôt en fin de vie.

L'État, qui possède 35 % du capital de SNET par le biais d'EDF et Charbonnages de France, ne peut rester un acteur muet. Comment envisage-t-il d'utiliser sa participation pour inciter l'entreprise allemande E. ON à tenir les engagements pris par l'État au moment du pacte charbonnier de 1995, et confirmés par ENDESA lors de l'élaboration de son projet industriel, en 2005 ?

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Blanc, secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale.

M. Christian Blanc, *secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale*. Monsieur le député, je vous prie d'excuser l'absence de Jean-Louis Borloo, ministre d'État, qui est empêché ce matin.

Les plus anciennes centrales à charbon - et en particulier la centrale charbon de Montceau-les-Mines, dite Lucy 3, exploitée par la Société nationale d'électricité et de thermique -, sont amenées à fermer avant fin 2015, date au-delà de laquelle elles ne respecteront plus les normes d'émissions atmosphériques. Pour les remplacer, la Programmation pluriannuelle des investissements de production électrique 2006 indiquait le besoin de nouveaux investissements dans des capacités de production électrique de semi-base, en particulier dans des centrales à gaz, réduisant ainsi les émissions atmosphériques.

Dans ce cadre, la SNET a étudié différents projets de cycles combinés à gaz et a demandé leur autorisation au titre de la loi électrique n° 2000-108 en 2005 et 2007. L'entreprise a confirmé la poursuite des projets de Saint-Avold-Huchet, d'Hornaing et de Lucy.

Toutefois, si la PPI a pour objectif de définir le parc de production électrique que le Gouvernement estime souhaitable à un horizon de moyen terme, l'autorisation d'exploiter au titre de la loi électrique ne vaut pas obligation ou engagement, puisque dans le cadre libéralisé des marchés de l'électricité, l'activité de production électrique relève du principe de liberté d'établissement, et les décisions d'investissements reviennent aux industriels.

À cet égard, il convient de rappeler que le groupe E. ON n'a pas remis en cause la pérennité des sites de production existants de la SNET.

Enfin, précisons que les PPI de production d'électricité et de chaleur et le plan indicatif pluriannuel des investissements dans le domaine du gaz sont en cours de révision, et que de nombreux projets de CCG - vingt tranches - ont été autorisés au titre de la loi électrique dont une dizaine est déjà en construction. La future PPI électricité ne devrait donc pas fixer d'objectif de développement des CCG, qui constitueront naturellement un moyen d'ajustement du parc de production.

Mme la présidente. La parole est à M. Didier Mathus.

M. Didier Mathus. La réponse de M. le secrétaire d'État est conforme à ce que nous savons déjà. Pour ma part, ce qui m'intéresse est de savoir ce que l'État entend faire de sa minorité de blocage au capital de la SNET. Avec plus de 30 % du capital, détenu au travers de la cellule de liquidation de Charbonnages de France et d'EDF, il ne peut être seulement un partenaire dormant.

S'agissant des investissements qui représentent souvent un enjeu vital pour certaines des régions concernées, nous aimerions que l'État soit fidèle à ses engagements, en agissant au sein de la SNET via cette participation minoritaire, afin d'inciter l'électricien allemand à bien finaliser les projets dont il a hérité.

Données clés

Auteur : [M. Didier Mathus](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 686

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2009, page 3933

Réponse publiée le : 8 mai 2009, page 4145

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 avril 2009